

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 5

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAoui par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Désaffectation et déclassement de l'Ecole de Baticoop

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que depuis la rentrée scolaire 2018, les écoles de Virevialle et de Baticoop ont été regroupées, des difficultés pédagogiques inhérentes à cette organisation sur deux sites étant apparues,
- Vu sa délibération n°53 du 2 juillet 2019 sollicitant la désaffectation du site scolaire de Baticoop,
- Considérant que le 4 septembre 2019, Monsieur Eric Zabouraëff, Préfet de la Corrèze, a répondu, par courrier, favorablement à cette demande,
- Vu sa délibération n°3 du 27 juin 2023 décidant la cession de ce bâtiment au profit du Docteur Etienne ROUX pour l'installation de son cabinet médical et qu'une promesse de vente a été signée,
- Considérant qu'il convient d'approuver la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école de Baticoop et ce, afin de constituer le dossier auprès du notaire pour la signature de l'acte authentique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Approuve la désaffectation de l'école de Baticoop.

2 - Approuve le déclassement de l'Ecole de Baticcop.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document s'y rapportant.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

15 - 12/2023

14 DEC. 2023
14 DEC. 2023